Définition des missions du maître E.

1) Il est chargé au sein du réseau, de l’aide à dominante pédagogique qui n’est pas conçue comme une activité de rattrapage ou de renforcement, mais comme une aide spécialisée.

2) Il ne s’agit pas pour le maître E de reproduire ce qui se fait en classe, mais de construire ou de consolider les « fondations ».

3) La durée et la fréquence de prise en charge sont fonction de l’adaptation programmée, définie dans un projet individuel d’aide, élaborée en commun avec l’enseignant concerné.

4) Le maître de la classe reste responsable des apprentissages. Le maître E travaille les domaines « déficitaires » concernant les stratégies d’apprentissage mises en œuvre par les élèves et qui se révèlent inefficaces (travail au niveau du COGNITIF et du META COGNITIF).

Le maître chargé de l’aide à dominante pédagogique doit prendre en considération le découragement induit par des difficultés persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l’école.

Autrement dit, son action est fondée sur l'analyse des difficultés scolaires de l'élève et s'adresse aux élèves de l'école maternelle et élémentaire signalés comme fragiles ou manifestant des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux malgré l'aide apportée par l'équipe enseignante.

Ses objectifs sont de mener l'élève à:

* Améliorer ses capacités, dépasser ses difficultés, faire émerger ou relancer le désir d'apprendre.
* dynamiser le fonctionnement cognitif
* maîtriser les outils et méthodes de travail
* Prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite et accepter l'erreur comme l'un des passages de la réussite.
* transférer cette réussite en classe
* Bénéficier d'une nouvelle médiation (pédagogie du détour).

Pour ce faire son action est menée sur deux axes complémentaires : la prévention et la remédiation.

* Le premier axe, celui de la prévention, est centré sur des groupes d'élèves, avant qu'une difficulté ne se cristallise: accompagner les enfants dans la mise en place de raisonnements élaborés, de liens entre les différentes activités de la classe, dans la compréhension des attentes de l’école.
* Le deuxième axe de re-médiation se met en place suite à l'analyse des besoins particuliers d'un élève : aider à la mise en place de compétences instrumentales comme la construction du nombre, la compréhension de l’écrit, la construction du projet de lecteur, parallèlement à des compétences cognitives comme la symbolisation, la perception du but, l’utilisation d’images mentales, de procédures expertes…

Le maître E, après avoir évalué de façon fine le ou les domaines qui font obstacle aux apprentissages (exemples: structuration de l’espace et du temps défaillante, problème de perception, d’attention, d’anticipation, ou défaillance au niveau de la logique ...), travaille les compétences prioritaires pour la période et propose à l’élève des exercices et des jeux les mettant en oeuvre, de façon régulière, progressive et systématique. Il s’agit de permettre à l’élève de modifier son rapport aux savoirs en favorisant la construction de procédures et d’outils transférables en classe. Les actions à dominante pédagogique impliquent la cohérence entre les caractéristiques psychologiques de l’enfant, les méthodes mises en oeuvre et les finalités de l’enseignement. Le maître E intervient prioritairement au cycle II, sur la demande des enseignants, auprès d’élèves en difficulté d’apprentissage. Le projet d’aide établi pour une durée déterminée engagera de façon contractuelle: enseignant de la classe, maître E et élève jusqu’à la synthèse suivante au cours de laquelle la pertinence de la prise en charge sera réévaluée. L’enseignant de la classe mettra en place un projet de différenciation pédagogique. Il est indispensable que l’élève pris en charge par le maître E puisse aussi bénéficier d’une aide spécifique en classe. Pour le maître E la partie capitale du travail se situe dans l’observation de l’élève en action afin de repérer les stratégies mises en œuvre. C’est ce qui permettra la définition du projet de remédiation.

### Outre ses missions de prévention et de remédiation il est aussi une personne ressource pour l’équipe pédagogique. Que ce soit dans le cadre de l’élaboration d’un PPRE ([Programmes personnalisés de réussite éducative](http://eduscol.education.fr/pid23273/programmes-personnalises-de-reussite-educative.html)) d’un PAP (Projet d’accompagnement personnalisé) ou tout simplement pour affiner, valider ou invalider le ressenti d’un collègue concernant un élève.

### Enfin, nous sommes amenés régulièrement à participer à des équipes éducatives.